



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Présents : 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEXE A LA DELIBERATION



FRALTA
Directeur Général des Services

Séance du jeudi 22 février 2018

Le vingt deux février deux mille dix huit à 16h37, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Madame ROSTAGNO, Madame DUCASSE, Monsieur MERCHEYER, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Madame THIRY, Monsieur TONELLI, Madame GIORDANO, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Madame ESPINASSE, Madame ENGELMANN, Monsieur PERRIER, Monsieur GUINET, Madame CAPRILE, Docteur MARGUERITTE, Monsieur PASTOR, Docteur ROURE, Madame AGUILLON, Monsieur BAISSAT, Madame CASAGRANDE, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur TAMBURI.

Procurations : Monsieur Joseph MULE à Madame Agnès ROSTAGNO, Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL à Madame Dominique ANTONINI, Madame Sylvie MAHIEU à Monsieur Denis PERRIER, Madame Béatrice BROTONS à Monsieur Jean-Philippe PASTOR, Maitre Sandra KUNTZ à Madame Régine AGUILLON, Maitre Jérémy VIDAL à Docteur Guy MARGUERITTE, Madame Stéphanie CASSAR à Madame Fabiola CASAGRANDE, Monsieur André GIMENEZ à Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Gérard NAVARRO à Monsieur Erik TAMBURI.

Absents :

Excusés :

L'affaire 24 à été retirée.

Secrétaire de Séance : Monsieur PERRIER

Clôture de la Séance : 17h57

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15174

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE
DU 18 DECEMBRE 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15175

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.2014 ET CE DEPUIS LE 18 DECEMBRE 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**Après débat contradictoire,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

PREND ACTE

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15176

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES
DEPUIS LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017 JUSQU'AU 26 DECEMBRE 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE
COMPTE RENDU.**

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15177

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**DEBAT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2018 - BUDGET
PRINCIPAL DE LA VILLE**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget

ET DE VOTER Principal de la Ville de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2018

De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice
2018

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15178

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

3 abstentions : Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi + proc. Monsieur Navarro

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget
ET DE VOTER Annexe des Ports de la Ville de Six Fours Les Plages pour l'exercice 2018
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15179

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

3 abstentions : Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi + proc. Monsieur Navarro

PRENDRE ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget
ET DE VOTER Annexe des Transports pour l'exercice 2018
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15180

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

3 abstentions : Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi + proc. Monsieur Navarro

PREND ACTE De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au Budget
ET DE VOTER Annexe des Pompes Funèbres
De l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15181

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES -ANNEE SCOLAIRE 2016/2017-VILLE DE SAINT-MANDRIER

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

DE aux dépenses de fonctionnement de ces établissements à raison de 727 euros (SEPT CENT VINGT SEPT EUROS) par élève soit la somme de 3635 euros (TROIS MILLE SIX CENT TRENTE CINQ EUROS).
PARTICIPER Maternelles = 1 enfant * 727,00 € = 727,00 €
Elémentaires = 4 enfants * 727,00 € = 2908,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15182

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE - EXERCICE 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement communautaire pour l'exercice 2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15183

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible pour l'entretien des terrains du Conservatoire du littoral au titre de l'année 2018

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15184

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour l'entretien des terrains du Conservatoire du littoral au titre de l'année 2018

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE

DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15185

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLEGE REYNIER - ASSOCIATION PHOT'AZUR -

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'utilisation des locaux du collège Reynier par l'association PHOT'AZUR le mercredi 21 février 2018 de 20 h30 à 23 heures, ainsi que cinq autres mercredis avant le 30 juin 2018 dont les dates ne sont pas encore définies.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15186

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE D'EMPLACEMENTS POUR DES ACTIVITES LUDIQUES SITUES SUR LA PROMENADE CHARLES DE GAULLE (PLAGE DE BONNEGRACE)

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'emplacements sur le Domaine Public Communal situé sur la Promenade Charles de Gaulle pour l'exploitation d'activités ludiques à destination des enfants, pour les saisons estivales 2018,2019 et 2020 selon les modalités ci-dessus.

DE DIRE Que la redevance pour la saison estivale 2018 sera fixée suivants les tarifs pris par délibération n°13053 du 17 décembre 2010.Pour les saisons suivantes, les tarifs seront indexés sur l'indice des prix à la consommation, selon la délibération citée ci-dessus.

D'ADOPTER Les termes du règlement de consultation et son annexe ainsi que la convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15187

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET : PROJET ARTISTIQUE : SPECTACLES DE TYPE "CAFE THEATRE" ET "STAND UP" AU THEATRE DAUDET

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE DE LANCER Un appel à projet : projet artistique : spectacles de type « café théâtre » et « stand up » au théâtre daudet.

DE DIRE Que la durée de la convention est fixée à TROIS ANS à compter du 1er

septembre 2018.

D'APPROUVER Les termes du règlement de l'appel à projet et de la convention relative au projet artistique : spectacles de type « café théâtre » et « stand up ».

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15188

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL DE 29 M² SITUÉ SUR LE DOMAINE PORTUAIRE DE LA COUDOULIERE - SARL LE KRISSY -

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIRE

Que suite à la révocation de Madame Christelle CHAMPEY née VILLIE de la SARL LE KRISSY, Monsieur Yves CHAMPEY est désormais l'unique gérant de la SARL LE KRISSY.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale de mise à disposition d'un local de 29 m² sur le domaine public portuaire de la Coudoulière.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15189

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE LOCATION DU LOGEMENT DE TYPE T 2 SIS RESIDENCE LES LILAS IMPASSE DES LILAS - MODIFICATION DU MONTANT DE LA PROVISION MENSUELLE POUR CHARGES-

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER

Le montant de la provision mensuelle pour charges à 35 euros à compter du 1er mars 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat de location initial.
AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15190

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE ET FIXATION DE LA REDEVANCE POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS, DE DENREES ALIMENTAIRES ET D'ACCESSOIRES POUR PISCINE A USAGE DU PUBLIC

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PRENDRE

Du choix de l'attributaire par la Commission qui est la société DALTYS

ACTE pour une durée de un an à compter du 17 juillet 2018, renouvelable 3 fois pour une durée de une année.

DE FIXER Le montant de la redevance à 297,60 euros par an et par distributeur.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15191

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT "LE TAO" SITUE SUR LE PORT DE LA COUDOULIERE - DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA DELEGATION

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER le principe de la délégation de service public afférent à l'exploitation du restaurant dénommé LE TAO situé sur le port de la Coudoulière, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

D'AUTORISER le lancement de la procédure de consultation de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT

D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces propres à la procédure engagée dans ce cadre juridique

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15192

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONCESSION DE SERVICE POUR LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS NEUFS OU RÉNOVÉS - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

9 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot-Pennacchio, Monsieur Tamburi + proc. Monsieur Navarro

DECIDE

D'APPROUVER le choix de M. Le Maire, de retenir la société PISONI PUBLICITE, comme concessionnaire du service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance, et l'exploitation de mobiliers urbains neufs ou rénovés.

DE FIXER le montant des redevances annuelles suivantes :

Tranche ferme :

- une redevance annuelle fixe de 1 050 € par mobilier double face,

- une redevance annuelle fixe de 3 950 € par journal lumineux

Soit pour 30 mobiliers double face et 2 journaux lumineux = 39 400 € par an

Tranche optionnelle :

- une redevance annuelle fixe de 1 050 € par mobilier double face,

Soit pour 4 mobiliers double face = 4 200 € par an

- DE DIRE** que ces redevances seront révisées chaque année à la date anniversaire de la notification du contrat, en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE dans les conditions fixées ci-dessus.
- DE FIXER** le délai d'installation de l'ensemble des mobiliers de la tranche ferme proposé par le candidat à SIX semaines à compter de la date de notification du contrat, ainsi que le délai d'affermissement de la tranche optionnelle d' UN AN maximum avant la date de fin de contrat.
- D'APPROUVER** les termes du contrat de concession de service à intervenir pour une durée de dix ans.
- D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession de service et ses annexes à intervenir et à procéder aux mesures de publicité requises.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15193

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2018 - SIX FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une avance sur la subvention annuelle au Six-Fours Le Brusca Football Club de 10 000 euros.

DE DIRE Que les crédits sont prévus au budget principal de la ville 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15194

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT ANNUEL DESTINE A COUVRIR LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES OU L'ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE 2016/2017

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

Suite à la demande de Mme AGUILLON, M. le Maire propose de passer le forfait à 10 euros par élève au lieu de 9 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Au titre de l'année scolaire 2016/2017, 10 euros (Dix euros) par élève de participation communale aux activités socio-éducatives ou à l'acquisition de matériel pédagogique à chaque école élémentaire.

DE DIRE

Que la dépense correspondante sera prévue au Budget principal de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15195

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PROJET DE SECURISATION DES ACCES AUX LOCAUX DE L'ESPACE JULES DE GRELING - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la sécurisation des accès aux locaux de l'Espace Jules de Greling ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15196

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE ENSEIGNE POUR LE THEATRE DAUDET -
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME
CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en place d'une enseigne pour le théâtre Daudet ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°24

**PROJET DE MISE EN PLACE D'UN ESCALIER D'ACCES AUX DOUVES DE LA
BATTERIE DU CAP NEGRE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'URBANISME CORRESPONDANTE : RETIREE**

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15197

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**REFECTION DE LA DIGUE OUEST DU PORT DE LA COUDOULIERE SUR LA
COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - DECLARATION D'INTERET
GENERAL DU PROJET**

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PRONONCER Le caractère d'intérêt général du projet et son intention de réaliser la réfection de la digue Ouest du port de la Coudoulière.

DE PRENDRE EN CONSIDERATION Les prescriptions particulières relatives à l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques et les prescriptions particulières relatives à la dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

DE DIRE Que le rapport d'enquête et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, soit jusqu'au 3 novembre 2018 inclus.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches, prendre toutes dispositions et signer tous documents qui seraient la suite ou la

conséquence de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15198

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ACCORD POUR LA POURSUITE ET L'ACHEVEMENT PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DE LA PROCEDURE DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE ENGAGEE PAR LA COMMUNE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

9 contre : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi + proc. Monsieur Navarro

DECIDE

DE DONNER SON ACCORD À la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée pour poursuivre et achever la procédure de révision du Règlement Local de Publicité engagée par la Commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et à procéder à l'exécution de la présente délibération,

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15199

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ACCORD POUR LA POURSUITE ET L'ACHEVEMENT PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU APPROUVE LE 10 AVRIL 2015 ENGAGEE LE 14 NOVEMBRE 2017 PAR LA COMMUNE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

9 contre : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi + proc. Monsieur Navarro

DECIDE

DE DONNER son accord pour que la Métropole Toulon Provence Méditerranée poursuive la procédure de modification simplifiée du PLU approuvé le 10 avril 2015 engagée, suite à la délibération du Conseil Municipal n°15094 en date du 8 novembre 2017, par arrêté municipal n°10801 du 14 novembre 2017

DE TRANSMETTRE la présente délibération à la Métropole Toulon Provence Méditerranée

D'AFFICHER la présente délibération aux panneaux prévus à cet effet

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°15200

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ACCORD POUR LA POURSUITE ET L'ACHEVEMENT PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU APPROUVE LE 10 AVRIL 2015 ENGAGEE LE 8 NOVEMBRE 2017 PAR LA COMMUNE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

6 contre : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Boccaletti + proc. Monsieur Gimenez, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

3 abstentions : Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi + proc. Monsieur Navarro

DECIDE

DE DONNER son accord pour que la Métropole Toulon Provence Méditerranée poursuive la procédure de révision du PLU approuvé le 10 avril 2015 engagée par délibération du Conseil Municipal n°15093 en date du 8 novembre 2017.

DE TRANSMETTRE la présente délibération à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

D’AFFICHER la présente délibération aux panneaux prévus à cet effet

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°15201

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ADHESION DE LA COMMUNE DE ' RIANs ' AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VARIOIS D’AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L’UNANIMITE

DECIDE

D’ADMETTRE La commune de : « Rians » au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL VARIOIS D’AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD), en qualité de commune membre conformément à ses statuts.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°30

DELIBERATION N°15202

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES D’ACHAT D’ ENERGIE

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L’UNANIMITE

Vu la délibération en date du 23/04/2015 actant la participation de la commune au groupement de commandes d’achat d’électricité,

Vu la délibération N°124 du SYMIELECVAR en date du 07/12/2017 approuvant l’avenant à la convention de groupement,

DECIDE

D’ADOPTER la nouvelle convention, jointe à la présente, qui annule et remplace la précédente.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°31

DELIBERATION N°15203

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 2 SIS 32 RUE DU COLLEGE-

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L’UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER La durée de la mise à disposition à UN AN à compter du 1er mars 2018.

DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 240 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°32

DELIBERATION N°15204

RAPPORTEUR : Hervé FABRE

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A DESTINATION D'ATELIER POUR LE PORT DE LA COUDOULIERE -

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER La mise à disposition du local de 42,37 m² à usage d'atelier pour le Port de la Coudoulière moyennant un loyer mensuel net de charges de 400 euros.

DE DIRE Que cette dépense sera imputée sur le budget des Ports.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°33

DELIBERATION N°15205

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

PASSATION DE CONVENTION AVEC LA MIAJ POUR MISE A DISPOSITION DE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion par la ville à la plateforme de service civique de la MIAJ ainsi que la convention à intervenir, individuelles tripartites ainsi que tout acte afférent au dispositif service civique.

D'AUTORISER Le versement au volontaire de l'indemnité complémentaire nette mensuelle fixée à 107,58 euros (au 1er février 2017) et à la prise en charge éventuellement des frais de mission. Le montant de cette indemnité étant fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, il sera indexé à l'évolution du point d'indice.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense, seront prévus au budget de la Ville.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°34

DELIBERATION N°15206

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°13169 DU 21 04 2011 EMPLOIS DE GARDIENNAGE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER La délibération n°13169 du 21 04 2011
D'ADOPTER La création d'un nouvel emploi de gardiennage par nécessité absolue de service :
- Espace Jules de Greling
DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville de Six Fours Les Plages

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°35

DELIBERATION N°15207 RAPPORTEUR : Denis PERRIER

DENOMINATION JEU DE BOULES RUE CARREDON

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE

DENOMMER Le jeu de boules rue Carredon :

Jeu de boules Marie-Jeanne BOURRELY

dite Mémé Jeanne

5 décembre 1901/6 janvier 1997

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°36

DELIBERATION N°15208 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION DE ROND POINT - "ROND POINT GABY GIORDANO"

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE

DENOMMER Le rond-point situé à l'intersection de la Rocade et la traverse Font de Fillol : ROND POINT GABRIEL GIORDANO, 1938-2008, rapatrié
PRESIDENT FONDATEUR DE L'AMICALE SIX FOURNAISE AFN

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°37

DELIBERATION N°15209 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8643 DU 25 05 2000

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER La délibération n°8643 du 25 mai 2000 en portant l'indice de rémunération de l'emploi créé au brut 857.

DE DIRE Que compte tenu de la spécificité de la mission « chargé de mission responsable de la création événementielle manquant l'ensemble des actions de l'espace André MALRAUX », il sera fait appel à un personnel contractuel, faisant preuve d'une expérience confirmée dans l'événementiel.

DE DIRE Que la personne sera recrutée par contrat à durée déterminée de catégorie A pour une période maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

Madame BERGEOT-PENNACCHIO a signé la convocation mais pas la feuille de présence. Monsieur TAMBURI (+ proc. Monsieur NAVARRO) n'a signé aucun document.

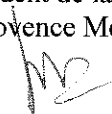
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h57.

Le Secrétaire de séance


Monsieur PERRIER



Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée


Jean-Sébastien VIALATTE